

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, de réaliser les travaux pour l'aménagement de la ZAC des Portes de Bondoufle, située sur la commune de Bondoufle**

**sollicitée par l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP)**

En application des articles L.214-1 à L.214-11 du Code de l'environnement, une enquête publique préalable à la demande sus-visée aura lieu **du lundi 1er octobre 2012 au samedi 3 novembre 2012 inclus en mairie de BONDOUFLE (siège de l'enquête).**

Un exemplaire du dossier d'enquête comportant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et un registre, préalablement ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés au service urbanisme de la mairie de Bondoufle (43 rue Charles de Gaulle - 91070- tél. : 01.60.86.47.27) et mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique, aux heures normales d'ouverture des bureaux, à savoir :

- lundi, mardi et mercredi : de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h30
- jeudi : de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 19h30
- vendredi : de 9h00 à 11h30
- samedi : de 9h00 à 11h30

Par décision du Tribunal administratif de Versailles en date du 30 mai 2012, Monsieur Fabien GHEZ, Cadre d'entreprise en retraite, a été nommé commissaire enquêteur. En cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, celui-ci sera remplacé par Monsieur Alain Henri RUBY, Ingénieur des arts et manufacture, qui a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en **mairie de Bondoufle (service urbanisme)** pour recevoir les observations et propositions faites sur ce dossier, les jours et heures suivants :

- **le lundi 1er octobre 2012 de 9h à 11h30**
- **le jeudi 11 octobre 2012 de 16h30 à 19h30**
- **le vendredi 19 octobre 2012 de 9h à 11h30**
- **le mercredi 24 octobre 2012 de 14h30 à 17h30**
- **le samedi 3 novembre 2012 de 9h à 11h30**

Les observations pourront également être adressées à son attention en mairie de Bondoufle ou à l'adresse électronique suivante : [service-urba-environnement@ville-bondoufle.fr](mailto:service-urba-environnement@ville-bondoufle.fr)

Toutes informations relatives à ce dossier pourront être obtenues à la Préfecture de l'Essonne, auprès du Chef du Bureau des Enquêtes Publiques, des Activités Foncières et Industrielles. L'avis de l'autorité environnementale, l'arrêté d'ouverture d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Essonne [www.essonne.gouv.fr](http://www.essonne.gouv.fr) (rubrique publications légales/Enquêtes Publiques/eau).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Bondoufle ainsi qu'à la préfecture de l'Essonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.